

Résolution – Halle de gymnastique de Montsevelier

La résolution étant signée par au moins huit membres, celle-ci est développée par l'auteur.

Résolution – Halle de gymnastique de Montsevelier

Groupe PDC par M. Pierre-Henri Scherer, conseiller communal

La construction de la halle de gymnastique de Montsevelier remonte à plus d'un demi-siècle (1959). Elle n'a connu aucune rénovation majeure depuis lors et ne répond plus aux normes en vigueur, dans le domaine scolaire notamment. De plus, le bâtiment constitue aujourd'hui un véritable gouffre énergétique.

Le 31 octobre 2012, l'Assemblée communale de Montsevelier votait à l'unanimité le crédit nécessaire à la construction d'une nouvelle halle répondant aux besoins de l'école mais aussi de la communauté villageoise dans son ensemble.

Dans le prolongement du dossier complet présenté de longue date au Service de l'enseignement, une demande de permis de construire a été déposée auprès du Service de l'aménagement du territoire, entretemps intégré au nouveau Service du développement territorial.

En juin 2015, le Conseil communal annonçait au Conseil général avoir reçu de la part des services cantonaux sollicités l'autorisation de finaliser le projet sur le plan technique.

Le Conseil communal restait dans l'attente de la ratification définitive par le Gouvernement jurassien, mais il était convenu que les travaux de construction pourraient finalement débuter au printemps 2016. Il était également prévu de lancer la procédure d'appel d'offres sans plus attendre, afin de donner la possibilité aux différents corps de métier de planifier leurs interventions plusieurs mois à l'avance.

A présent, l'année 2015 touche à sa fin et nous devons malheureusement constater que le permis de construire n'a pas encore été officiellement octroyé. Or, tout nouveau retard dans le processus d'approbation engendre un important préjudice financier, car la planification mise en place doit aussi permettre à la Commune de bénéficier de conditions avantageuses de la part des entreprises soumissionnaires.

Par conséquent, dans la mesure où le projet de construction de la nouvelle halle de Montsevelier n'a donné lieu à aucune opposition, le Conseil général appelle le Conseil communal à demander l'autorisation de débuter de manière anticipée les travaux de construction, et ce dès le printemps 2016.

Monsieur le Président ouvre une discussion. Personne ne demande la parole.

Votation : A l'unanimité, la résolution intitulée "Halle de gymnastique de Montsevelier" est acceptée. Le Conseil général transmettra cette résolution à qui de droit.